**ANNEXE 1**

**REDUCTION DES EMBALLAGES**

Lot(s) n° :

Pour tous les produits, l’emballage utilisé devra satisfaire à toute la réglementation en vigueur, notamment :

* Conserver les propriétés organoleptiques et autres caractères qualitatifs du produit,
* Protéger le produit contre d’éventuelles contaminations et altérations
* Ne communiquer au produit ni odeur, ni saveur, ni couleur ou autres caractéristiques étrangères.

Il est demandé :

* de limiter les emballages superflus de type cartonnés ou plastiques.
* de privilégier les emballages recyclables ou consignés (palette, caisse ajourée ou non ajourée, Rolls consignés…).
* de privilégier un conditionnement permettant un grand nombre de produit par contenant.
* De récupérer tous les emballages en bon état

**REPONSE DU CANDIDAT**

|  |
| --- |
| PROCEDURES MISES EN PLACE : |

Date :

Coordonnées de l’entreprise Signature et cachet de l’entreprise